



COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Mars 2024.

Le onze Mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Voulmentin, se sont réunis à la mairie de Voulmentin en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : **BESNARD** Sophie, **BOISSONOT** Jany, **CHIRON** Christelle, **ARNAUD** Fabrice, **SECHET** Marie-Danielle, **POUPARD** Jacques, **MADELEINE** Delphine, **GROLEAU** Solène, **BOUJU** Jean Sébastien, **MARTINI CENDRE** Audrey.

Excusés : **BROSSARD** Stéphane, **GAUTRAULT** Isabelle, **GEINDREAU** Freddy, **JOUBERT** Michel, **COTILLEAU** Céline.

Secrétaire de Séance : **MARTINI CENDRE** Audrey.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 février dernier est approuvé l'unanimité des présents.

2024/03/01 : Dispositif « Argent de Poche » - année 2024 :

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée qu'elle a reçu une demande de la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais concernant l'« Argent de Poche » afin de savoir si la commune serait prête à relancer ce dispositif pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De relancer le dispositif « Argent de Poche » 2024 sur la commune
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention à intervenir dans cette affaire.

2024/03/02 : Organisation des balades estivales sur la commune – année 2024 :

L'office du Tourisme du Bocage Bressuirais prépare la saison estivale 2024 et revient vers nous pour la nouvelle campagne des « Visites Estivales ». Ces visites portées par l'office de Tourisme du Bocage Bressuirais connaissent un véritable succès auprès des touristes et des locaux.

Cette année, l'ambition est d'amplifier le nombre de visites se déroulant les soirs de semaine en juillet et août. C'est pourquoi, ils nous sollicitent pour mettre en lumière notre propre territoire avec le concours de nos associations et de l'Office de Tourisme.

Ils souhaitent un déroulement de visite le soir vers 18h pour 1h30 de balade environ avec une animation à destination d'un public familial touriste et local. Une participation d'artistes, musiciens, guides, conteurs.... peut être envisagée. Une dégustation de produits locaux clôture la soirée.

Cette balade est gratuite pour les participants.

L'office de tourisme accompagne grâce une aide financière à hauteur de 500 €uros par visite et dans la communication de l'évènement.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils veulent une nouvelle fois participer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de participer aux Balades estivales 2024 sur sa commune ; le quartier retenu sera celui de Voultegon. La date préconisée à cette balade n'est pas encore arrêtée mais serait plutôt début juillet 2024.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour inscrire la commune de Voulmentin aux balades estivales 2024 auprès de l'office de tourisme du Bocage Bressuirais.
- La commission « communication » se réunira pour affiner l'organisation de cette soirée.

2024/03/03 : Création de 2 postes Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe pour avancement de grade :

- Vu le code général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives o la Fonction Publique Territoriale ;
- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il est exposé par Madame le Maire que deux agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

- Considérant que deux agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés.

Article 1 : Création de deux emplois d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe », permanents à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mai 2024.

Filière : Administrative

Catégorie : C

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 2

Article 2 : La suppression de deux postes d'Adjoint Administratif Territorial interviendra au plus tôt lorsque les agents seront nommés sur le nouveau grade.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de deux poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe » pour un avancement de grade et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ces créations d'emplois.

2023/03/04 : Attribution du marché de travaux pour la construction d'un micro crèche :

En séance du 20 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une micro crèche.

Les études de conception sont à présent terminées, et la procédure de consultation des entreprises à été lancée le 18 janvier dernier, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots :

- 1 - Terrassement
- 2 - Gros œuvre
- 3 - Ossature - charpente bois - charpente industrielle
- 4 - Couverture tuile - zinguerie
- 5 - Etanchéité
- 6 - Abattage d'arbres - espaces verts - clôtures et portail
- 7 - Menuiseries extérieures - menuiseries intérieures
- 8 - Isolation - doublage - cloisons sèches - plafonds
- 9 - Isolation du sol - chape liquide - faïence
- 10 - Revêtements muraux - peintures - revêtements de sol
- 11 - Electricité - courants forts et faibles
- 12 - Chauffage - plomberie - sanitaire - ventilation

Mode de passation : procédure adaptée en application de l'article 26 II et 28 du Code des Marchés publics ; les candidats avaient jusqu'au vendredi 23 février 2024 à 12h00 pour remettre une offre. Concernant la procédure d'appel d'offres, le lot 6 a été déclaré sans suite pour absence d'offres sur le dessouchage ainsi que pour le lot 7 déclaré sans suite également car l'entreprise ayant répondu était à un prix supérieur à 12% du montant estimé . Pour ces deux lots, une nouvelle procédure d'appel d'offres va être engagée.

Pour les lots passés selon la procédure d'appel d'offres, les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 40%
- Impact environnemental : 20%

Pour ces lots, la commission d'Appel d'offres, réunie le 07 mars 2024, a choisi les offres des entreprises suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et choisie par la CAO	Montant de l'offre H.T
1	Terrassement	PAJOT	19985.00 €
2	Gros oeuvre	DUBREUIL	41851.81 €
3	Ossature charpente bois /charpente industrielle	COPPET	51529.00 €
4	Couverture	FBM	12576.32 €
5	Etanchéité	CLOCHARD	2198.87 €
8	Isolation doublage cloisons sèches plafonds	PBC	19879.49 €
9	Isolation sol chape liquide faïence	FAUCHEREAU	7802.15 €
10	Revêtements muraux peinture revêtements au sol	PAILLAT	17722.00
11	Electricité	BOISSINOT	18400.00 €
12	Chauffage plomberie sanitaire ventilation	FBM	43000.00 €

Le montant des autres lots (6 et 7) feront l'objet d'un autre appel d'offres.

Le planning prévisionnel des marchés prévoit un démarrage des travaux : semaine 18 de 2024.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avis de la commission « Appel d'Offres » qui s'est tenue le 07 mars 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'une micro crèche sur la commune :
 - Lot 1 : PAJOT (8 rue René III – Sanzay – 79150 Argentonnay) pour un montant de 19985.00 € H.T
 - Lot 2 : DUBREUIL (17rue des justices 79150 Voulmentin) pour un montant de 41851.81 €
 - Lot 3 : COPPET (ZEI La Reverdière 79150 Saint Maurice Etusson) pour un montant de 51529.00 €H.T
 - Lot 4 : FBM (19 rue Lavoisier – ZI n°4-Quartier Saint Porchaire – 79300 Bressuire) pour un montant de 12576.32 € H.T
 - Lot 5 : CLOCHARD (2 route de la Thibaudière – 79300 Terves) pour un montant de 2198.87 € H.T
 - Lot 8 : PBC (11 rue de Vouvray 49300 Cholet) pour un montant de 19879.49 € H.T
 - Lot 9 : FAUCHEREAU (7 Allée de la Pépinière 79300 Bressuire) pour un montant de 7802.15 € H.T
 - Lot 10 : PAILLAT (76 rue François de Chabot 49360 Yzernay) pour un montant de 17722.00 € H.T
 - Lot 11 : BOISSINOT (32 rue de la Poterie 79700 Mauléron) pour un montant de 18400.00 € H.T
 - Lot 12 : FBM (19 rue Lavoisier - Zi n°4 – Saint Porchaire 79300 Bressuire) pour un montant de 43000.00 € H.T

Soit un total pour tous ces lots d'un montant de 234944.64 € H.T

- D'autoriser Madame le Maire, à signer les marchés correspondants avec les entreprises désignées ci-dessus ; ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.
- Lancer un nouvel appel d'offres pour les 2 lots (6 et 7) déclarés infructueux .

QUESTIONS DIVERSES :

Commission « Finances » : Préparation des budgets primitifs 2024 ; réunion fixée le mercredi 27/03/2024 à 20h00 à la mairie.

Commission « Sécurité » : devis enfin reçu de la part de l'Agglo2b pour 14 panneaux et de la peinture. A voir si nous continuons avec l'Agglo ou plutôt le syndicat d'entretien de voirie....

Commission « Embellissement » : Madame le Maire demande à ce que cette commission se réunisse afin de voir l'aménagement autour du Pont.

Commission «Points d'adressages » : Sophie BESNARD, Marie-Danielle SECHET, Jacques POUPARD et Michel JOUBERT sont inscrit dans cette commission. Elle doit se réunir rapidement pour fixer les points d'adressages. Réunion fixée le 10 avril 2024 à 20h00 à la mairie.

Eglise : Ouverture spéciale pour sépulture.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'effectivement elle a donné l'autorisation d'ouvrir exceptionnellement l'église pour une sépulture.

Avant de donner un avis favorable, elle a pris soin de demander l'avis à l'architecte du patrimoine afin qu'il donne son point de vue.

Celui-ci a précisé qu'il n'y avait pas de dangerosité dans l'immédiat mais il fallait absolument que la sépulture ait lieu par temps sec car quand il pleut il pleut également dans l'église.

Elle avait également pris l'attache des adjoints afin qu'ils se positionnent également sur cette éventuelle ouverture.

Les employés communaux sont intervenus pour nettoyer l'église.

TERRA AVENTURA : propose qu'un point de ralliement se fasse cet été autour du pont ; Il s'agit d'une balade en voiture (géo catching) pour découvrir les alentours et avoir un point d'arrêt dans chaque commune concernée.

Ancienne mairie – quartier de Voultegon :

L'agence immobilière « La Forêt » de Nueil les Aubiers est venue faire une estimation du bien de l'ancienne mairie, quartier de Voultegon ; cette estimation est fixée entre 130000.00 € et 140000.00 €. Bien entendu il faudra enlever les frais d'agence.

Pourquoi ne pas mettre en vente nous même ce bien sans passer par agence ?

Restaurant « Chez Didier » :

Les personnes intéressées pour louer le bâtiment avancent dans leurs démarches et souhaiteraient connaître le montant du loyer qui pourrait leur être demandé.

Effectivement, il faut un loyer très accessible afin de permettre que l'activité puisse repartir et encourager ces personnes dans cette reprise.

Voir auprès de l'Agglo2b pour connaître les prix pratiqués aux alentours et sur ce même type de local.

Chacun est également amené à y réfléchir afin de pouvoir donner un prix à la prochaine réunion de Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé ; les questions diverses terminées, la séance est close.

Prochaine réunion de Conseil Municipal, fixée le 08 avril 2024.